

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2022-2023*

Vous pouvez adhérer en ligne sur : www.helloasso.com
ou nous retourner ce formulaire avec votre règlement à l'ordre de :

Maison de Banlieue et de l'Architecture

41, rue G.-Anthonioz-de Gaulle 91200 Athis-Mons

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

.....

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Personne physique : **10 €**

Personne physique tarif réduit (étudiants, demandeurs
d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux) : **5 €**

Personne morale
(association, établissement scolaire, etc.) : **30 €**

Collectivité locale ou territoriale : **50 €**

Cahier n°30 : *L'enfant dans la ville* (titre provisoire) : **15 €**

Retrait sur place Recevoir le cahier par la poste : **6,96 €**

Don de €

TOTAL

Chèque Espèces

Virement bancaire objet : adhésion 2022-2023

IBAN FR76 1027 8060 3500 0355 7844 029 BIC CMCIFR2A

Je désire recevoir une facture

SIGNATURE



Maison de Banlieue et de l'Architecture

41, rue G.-Anthonioz-de Gaulle, 91200 Athis-Mons

01 69 38 07 85

infos@maisondebanlieue.fr

maisondebanlieue.fr

[maisonbanlieuearchitecture](https://www.facebook.com/maisonbanlieuearchitecture)

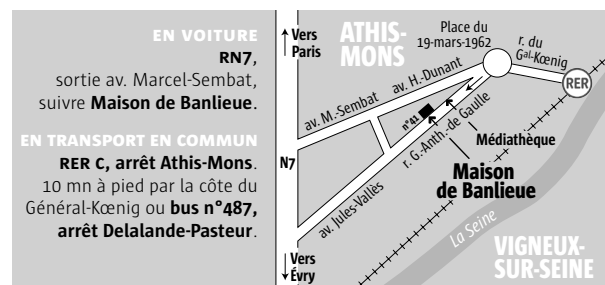
[maison_banlieue_architecture](https://www.instagram.com/maison_banlieue_architecture)

HORAIRES D'OUVERTURE

EXPOSITION Mercredi et samedi, 14h-18h
(entrée libre, groupes et scolaires sur rendez-vous).

CENTRE DE DOCUMENTATION

Sur rendez-vous.



LA MAISON DE BANLIEUE EST SOUTENUE PAR



MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE

maisondebanlieue.fr

CENTRE D'INTERPRÉTATION
DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN,
DU PATRIMOINE EN BANLIEUE
ET DE L'ARCHITECTURE

2022-2023

- ▶ Expositions
- ▶ Publications
- ▶ Balades urbaines
- ▶ Projets scolaires
- ▶ Centre de documentation
- ▶ Expertise

* L'adhésion et les dons ouvrent droit à des déductions fiscales.

Nos actions

Connaître et faire connaître la banlieue

La Maison de Banlieue et de l'Architecture propose aux jeunes et aux adultes des outils de lecture pour mieux comprendre l'environnement urbain, le patrimoine en banlieue et l'architecture. Sa vocation est d'enrichir et de partager les connaissances sur la banlieue.

Nos missions

Construire une culture commune de la banlieue

en interpellant les habitants sur l'histoire et les mutations actuelles.

Changer les clichés sur la banlieue

pour revaloriser un environnement « d'art Modeste et d'histoires Simples ».

Favoriser les liens, les échanges entre les quartiers (centres historiques, quartiers pavillonnaires, grands ensembles...), entre les villes et entre les habitants.



La Maison de Banlieue et de l'Architecture est une association reconnue d'intérêt général.

PRÉSIDENTE Isabelle Signoret DIRECTRICE Léa Vincelot-Segovia

EXPOSITIONS

2022 *La banlieue : une histoire de regards*

11 mai-17 décembre

2023 *L'enfant dans la ville*

(titre provisoire)

PUBLICATIONS

2023 CAHIER 30 (À VENIR)

L'enfant dans la ville

(titre provisoire)



2022 CAHIER 29

La banlieue, une histoire de regards

20 € (15 €, adhérents)



2021 CAHIER 28

*À table la banlieue!
Production alimentaire et approvisionnement
d'hier et d'aujourd'hui*

15 € (10 €, adhérents)

En vente sur place ou par correspondance.
Les numéros épuisés sont téléchargeables.

→ Liste complète sur maisondebanlieue.fr > Publications

BALADES URBAINES, VISITES

Une programmation tout public vous invite à découvrir le territoire à travers le thème de l'exposition en cours. La Maison de Banlieue propose également des parcours patrimoniaux pour découvrir le territoire en autonomie.

→ maisondebanlieue.fr > Territoire

ANIMATIONS AVEC LE JEUNE PUBLIC

Interventions en classe, visites de la ville ou visites thématiques, expositions. Outils pédagogiques, formations pour les enseignants.

→ maisondebanlieue.fr > Scolaire

CENTRE DE DOCUMENTATION

Sur rendez-vous.

→ maisondebanlieue.fr > Catalogue en ligne

EXPERTISE

Pour les professionnels du patrimoine, des musées, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage ou de la médiation culturelle.

ADHÉRER, RÉADHÉRER, C'EST

- ▶ Soutenir et partager nos actions
- ▶ Recevoir l'information à domicile
- ▶ Bénéficier d'un tarif adhérent pour les publications ou manifestations de l'année culturelle (de septembre à juillet)
- ▶ Bénéficier de places réservées pour les événements
- ▶ Participer à l'assemblée générale

